



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**



DOSSIER DE PRESSE - MARDI 9 MARS 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

COVID-19 : UN BUDGET MÉTROPOLITAIN EN RÉPONSE À LA CRISE

CONTACT

Jessica BITTON

06 31 93 50 63

jessica.bitton@grenoblealpesmetropole.fr

Alors que la crise sanitaire impacte durement les économies locales, la Métropole répond « présente » : en maintenant son haut niveau d'investissement, elle fait le choix du soutien au territoire et de l'avenir.

Le tout sans augmenter ses taux d'imposition, et ce pour la cinquième année consécutive.

Le budget primitif qui sera soumis au vote du conseil métropolitain vendredi 12 mars repose ainsi sur trois axes prioritaires : la réponse à la crise du Covid, les transitions, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.



01 • UN BUDGET ADAPTÉ À LA CRISE SANITAIRE

Investir pour améliorer les services publics et contribuer à soutenir l'activité économique et l'emploi dans le bassin grenoblois.

La crise du Covid touche durement les finances locales, ce qui se traduit pour la Métropole par une baisse de ses recettes. Pour autant, la Métropole fait le choix du volontarisme et de l'avenir, en donnant la priorité à l'investissement, qui garantit l'activité de demain, le tout sans augmenter les impôts et en poursuivant ses efforts pour maîtriser toujours plus son niveau de dépenses.

Les recettes fiscales de la Métropole proviennent essentiellement des entreprises. Or, pour la première fois, elle enregistre une baisse des recettes de fonctionnement de son budget principal : le produit de la « Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) » diminue, entraînant une perte de plus de 2 M€ de recettes.

Pour autant, malgré la dégradation de ses ratios d'épargne, la Métropole est en capacité de continuer à investir pour améliorer les services publics et contribuer à soutenir l'activité économique et l'emploi dans le bassin grenoblois.

La Métropole poursuit ainsi avec responsabilité et pragmatisme son action au service du territoire, de la qualité de vie de ses habitants et de la transition écologique.

Le budget de Grenoble-Alpes Métropole est structuré autour des trois grands défis qu'elle ambitionne de relever pour améliorer la vie de nos concitoyens :

- AXE 1 / Adaptation et accompagnement à la crise du Covid
- AXE 2 / Poursuite des transitions écologiques et énergétiques
- AXE 3 / Attractivité et cohésion sociale du territoire



EN 2020, LA MÉTROPOLE AVAIT DÉJÀ MOBILISÉ 3,3 MILLIONS D'EUROS EN URGENCE

Créé dès avril 2020, le Fonds de solidarité métropolitain a rapidement mobilisé 2 millions d'euros en soutien à 1 400 petites entreprises du territoire, parmi lesquelles plus de 800 enseignes du commerce et de la restauration. La Métropole avait parallèlement mis en place, pour un montant de 0,5 M€, des exonérations de loyer pour les entreprises de ses locaux d'activité et des exonérations de droits de voirie, tout en renforçant son dispositif de soutien à l'investissement dans les commerces, avec 800 000 euros versés à une centaine d'enseignes. Au total, plus de 3 millions d'euros ont été mobilisés en urgence.

02 • UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT MALGRÉ LA CRISE

Investir dans et pour le territoire, c'est construire et aménager des infrastructures et des équipements qui permettent de développer le territoire.

Pour rappel, les collectivités locales assurent 75 % du montant total de l'investissement public en France.

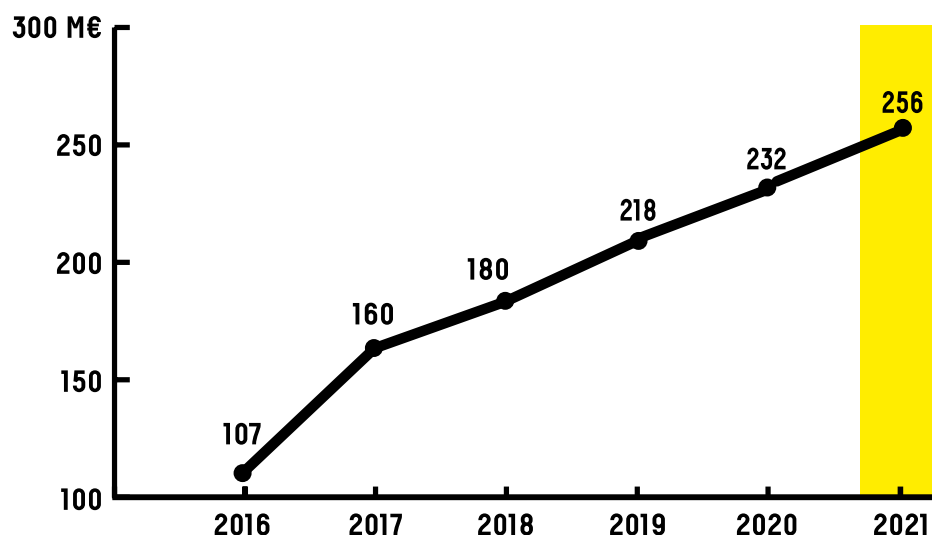
Le budget d'investissement proposé pour 2021 est le plus important jamais présenté par la collectivité : il atteint 256 M€, soit 10% de mieux qu'en 2020 (voir ci-dessous).

Ce chiffre confirme le statut de la Métropole comme premier contributeur local à l'activité de la région grenobloise : en 2021, la Métropole va investir 568 euros par habitant.

70 % des marchés de travaux de la Métropole échoient ainsi à des entreprises situées sur le territoire de la Métropole

LES INVESTISSEMENTS DE LA MÉTROPOLÉ DEPUIS 2016 (en millions d'euros)

Depuis 2016, la Métropole renforce chaque année son niveau d'investissement. Des sommes directement injectées dans l'économie locale : 70 % des marchés de travaux de la Métropole échoient ainsi à des entreprises situées sur le territoire de la Métropole, et ce chiffre grimpe à 97 % pour le niveau régional. Autrement dit, les sommes investies par la Métropole bénéficient majoritairement à des entreprises locales.



03• PAS DE HAUSSE DES IMPÔTS

Afin de ne pas faire peser les efforts d'investissement, sur les habitants ni sur les entreprises, la Métropole fait le choix exigeant et volontariste de conserver les mêmes taux d'imposition depuis 2016.

- Taxe sur le Foncier bâti (FB) : 1,29 %
- Taxe sur le Foncier non bâti (FNB) : 6,86 %
- Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 8,30 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,09 %

À NOTER :

L'année 2021 marque une nouvelle étape avec la disparition totale du produit de taxe d'habitation par une quote-part du produit de TVA de l'État. Les premiers impacts budgétaires de cette réforme s'étaient fait ressentir dès l'an dernier.

Plus concrètement, la suppression de la Taxe d'habitation fait perdre le pouvoir de taux sur un produit fiscal de 60 M€ et les exonérations accordées aux établissements industriels fait perdre le pouvoir de taux sur 20% du produit fiscal de CFE, soit 14 M€. En parallèle, les concours de l'État diminuent encore cette année de 1,4 M€, soit une baisse cumulée de 16 M€ par rapport au BP 2015.

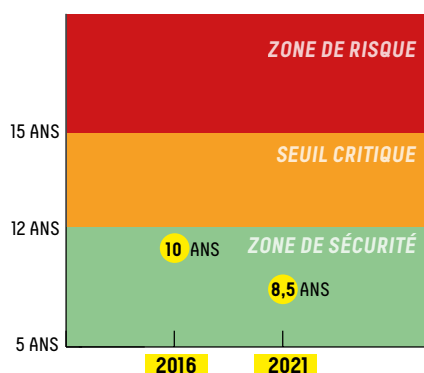
04• UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT TOUJOURS BONNE

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Il permet d'identifier le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (c'est-à-dire qu'elle n'investisse plus).

En 2021, la Métropole affiche une capacité de désendettement de 8,5 ans sur son budget principal (2/3 de l'ensemble des budgets) contre 10 ans au budget primitif 2020, sachant que le seuil critique est estimé à 12 ans.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



05 • UN SOUTIEN AUX COMMUNES SANCTUARISÉ

Un choix qui correspond aux orientations prises dès le début du mandat, avec un modèle et une méthode de gouvernance qui laissent toute leur place au dialogue et à la coopération avec les communes.

Parce que la Métropole souhaite une vie communale intense, elle a choisi de sanctuariser sa contribution redistributive aux 49 communes qui la composent. Le budget 2021 traduit ce principe, reflet d'un équilibre du couple Commune / Métropole qui fonde la construction métropolitaine.

Alors que la collectivité contribue fortement aux efforts demandés par l'État en matière d'économies budgétaires, ce qui se traduit par une baisse drastique et régulière de ses revenus, la Métropole a fait le choix de confirmer son soutien aux communes. Un choix qui correspond aux orientations prises dès le début du mandat, avec un modèle et une méthode de gouvernance qui laissent toute leur place au dialogue et à la coopération avec les communes.

Les reversements aux communes représentent 28 % de ses dépenses de fonctionnement avec le maintien à l'identique des attributions de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à 23,5 M€ alors même que la contraction des produits fiscaux de la Métropole, en lien avec la crise sanitaire, l'autorisait à mettre en œuvre une procédure unilatérale de baisse des AC.

En 2021, 118,8 millions d'euros seront reversés aux communes, dont 23,5 millions d'euros de dotation de solidarité communautaire (DSC), reconduite à l'identique depuis 2014.

La Métropole rembourse également 7 millions d'euros de dette des communes en 2021 suite aux transferts de compétences.

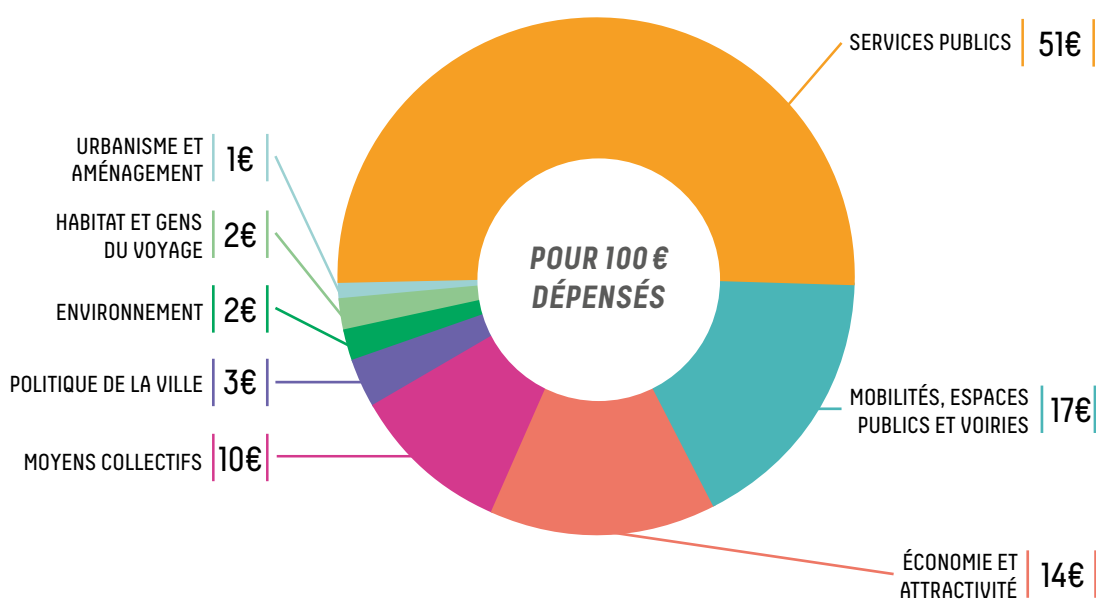


06• LE BUDGET 2021 EN CHIFFRES

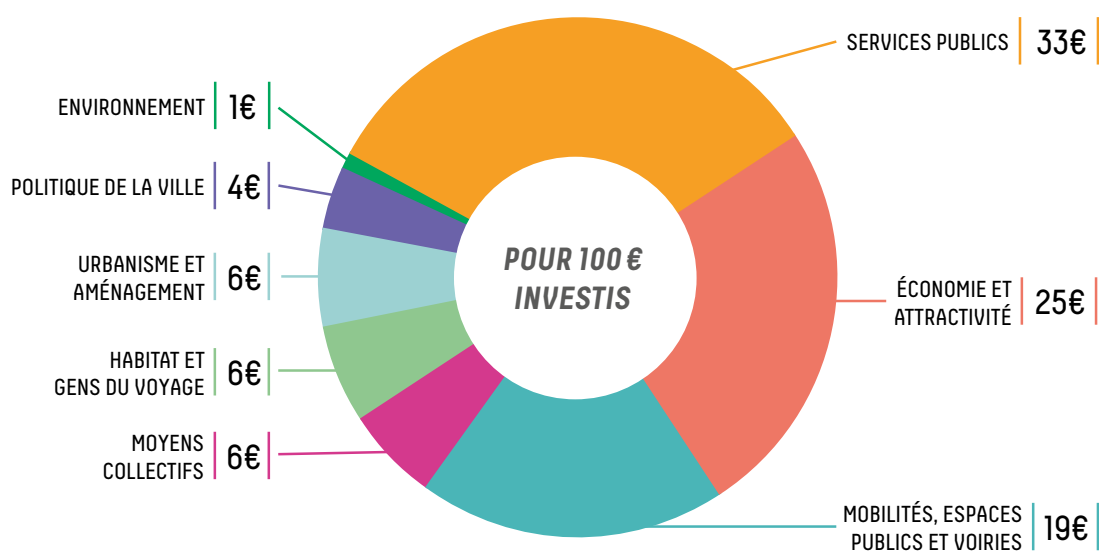
Le budget 2021 s'établit à 786,5 millions d'euros :

- 429,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.
- 256 millions d'euros en dépenses d'équipement (hors dette et autres dépenses d'investissement diverses : 101 millions d'euros)

• BUDGET DE FONCTIONNEMENT : POUR 100 € DÉPENSÉS



• BUDGET D'INVESTISSEMENT : POUR 100 € INVESTIS



07• LES DOMAINES OÙ LA MÉTROPOLE PORTE MAJORITAIREMENT SES EFFORTS :

LES PRINCIPALES ACTIONS POURSUIVIES OU ENGAGÉES EN 2021, PAR AXE D'ACTION.

AXE 1

ADAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA CRISE DU COVID

• SOUTIEN AUX MOBILITÉS

C'est l'un des secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire, avec une fréquentation d'environ de moitié par rapport à la normale. Une situation qui amène la Métropole à logiquement augmenter son soutien au Smmag pour l'année 2021, à hauteur de 4 M€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement, en vue du passage en SPL de la Semitag, garantissant la gestion publique des mobilités.



• SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENTIEL

Un stade des Alpes déserté par les supporters, un tourisme quasi-inexistant et des événements d'affaires annulés... Afin de soutenir le secteur de l'évènementiel, la Métropole lui confirme et lui renforce son appui financier.

• SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ENTREPRISES

Courant 2020, Grenoble-Alpes Métropole a fortement renforcé son dispositif d'aide aux travaux des commerces, des artisans, et de l'hôtellerie. L'enveloppe financière dédiée passe ainsi à 2 millions d'euros en 2021 (contre 800 000 euros en 2020), avec un élargissement des critères d'attribution.





• SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX AGENTS PUBLICS

Dès le début de la crise sanitaire, la Métropole avait assuré, en lien étroit avec les communes, une coordination afin de sécuriser l’approvisionnement en masques du territoire ; plus de 300 000 masques ont déjà été fournis aux communes, aux habitantes et habitants, sans oublier le monde étudiant. Elle poursuit ce travail en 2021.

AXE 2

POURSUIVRE LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

• DÉVELOPPEMENT DES VOIES CYCLABLES

En 2021, la Métropole poursuit le déploiement du réseau cyclable Chronovélo à Echirolles, Pont-de-Claix, Saint-Egrève... Ce nouveau réseau sera composé à terme de 4 axes totalisant 44 km de liaisons cyclables entre les communes de la Métropole. Plus de 20 km ont déjà été livrés. La Métropole poursuit parallèlement le développement, la rénovation et l’entretien du réseau des pistes cyclables et de voies vertes.



• UN « PLAN CANOPÉE »

La Métropole gère 34 000 arbres – représentant plus de 300 espèces – sur les espaces publics de son territoire. Plantant environ plus 700 nouveaux arbres chaque année, elle lance courant 2021 son « Plan Canopée » : un programme ambitieux pour renforcer ce patrimoine arboré avec la volonté de lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer la qualité et le confort des espaces publics.

• SIÈGE MÉTROPOLITAIN

En 2021, la Métropole lance les premiers travaux préparatoires à son futur siège métropolitain, dont le projet a été adopté fin 2020. Avec ce projet qui vise le label Passivhaus, la Métropole répond aux enjeux et aux objectifs édictés dans le Plan Air Énergie Climat métropolitain.





• RÉNOVATION THERMIQUE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

La Métropole développe encore son dispositif pionnier d'aide à l'isolation pour maintenir l'effort en matière de transition énergétique des logements et des locaux économiques. Devenu en 2019 un dispositif permanent, MurMur propose en 2021 des aides financières pour les maisons individuelles et décline un programme similaire de soutien et d'accompagnement pour les locaux et les process des entreprises, baptisé MurMur TPE/PME.

• DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

La Métropole s'est dotée d'un plan de modernisation qui prévoit la création ou la rénovation de 14 déchèteries « nouvelle génération » d'ici 2030 (70 % du parc actuel). Trois ont déjà été réalisées à Vif, Saint-Martin-d'Hères et Échirolles. Les travaux et les études se poursuivent en 2021 à Sassenage (ouverture à l'automne 2021), Varcis-Allières-et-Risset, Grenoble (déchèterie Jacquard), La Tronche et Fontaine.



• MÉTHANISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les études préliminaires à la réalisation d'une unité de méthanisation se poursuivent. En 2024, le centre de compostage de la métropole (Murianette) accueillera cette unité qui produira de l'énergie renouvelable (biométhane) issue des déchets alimentaires.

• ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Afin d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire, Grenoble-Alpes Métropole met en œuvre, sur 27 communes partenaires, une Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules utilitaires et poids lourds. Celle-ci s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement des professionnels et des communes, comportant notamment des aides à l'achat de véhicules à faibles émissions et un conseil personnalisé.





• LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Engagée fortement dans les nécessaires transitions, la Métropole multiplie les dispositifs visant à accompagner et à aider financièrement les ménages dans le choix de systèmes de chauffages moins polluants, mais aussi beaucoup plus économiques : programme MurMur, aide « Zéro fioul », Prime air Bois, développement des réseaux de chaleur, conseils et accompagnement des particuliers.

• ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La Métropole renforce son action en faveur de la biodiversité. Elle anime depuis 2017, avec divers partenaires, un "Contrat vert & bleu" mobilisant de nombreux travaux de renaturation, de protection et de développement de la biodiversité sur divers sites, dont les précieuses réserves naturelles régionales des Isles du Drac ou de l'étang de Haute-Jarrie : créations « d'écuroducts », restauration de mares, aménagements de « coulées vertes », entretien écologique des digues de la Romanche... L'objectif est de gagner en biodiversité sur l'ensemble du territoire.



AXE 3

ATTRACTIVITÉ ET COHÉSION SOCIALE DU TERRITOIRE



• AGRICULTURE ET FORÊTS

La Métropole poursuit et renforce ses politiques publiques en faveur de l'agriculture, avec la montée en charge des actions du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT), pour plus d'alimentation locale et durable. Elle poursuit par ailleurs des travaux de desserte forestière et des chantiers dans les forêts de protection.

• AMÉNAGEMENTS DES ESPACES ÉCONOMIQUES

En 2018, la Métropole se dotait d'une vision cohérente à 10 ans pour l'attractivité de ses 75 zones d'activités. De nombreuses opérations de rénovation et d'entretien des voiries ont notamment été programmées, pour 6 millions d'euros engagés entre 2019 et 2021. Rénovation de chaussée, plantation d'arbres, ralentisseurs, réalisation ou sécurisation de cheminements piétons ou cycles, infiltration des eaux pluviales... 12 ont déjà eu lieu ou sont en cours, 4 seront réalisées en 2021, dont la zone des Vouillants à Fontaine.





• A480 / RONDEAU

Fluidifier la circulation et diminuer le temps de transport des usagers, tels sont les objectifs de ce projet d'envergure, essentiel pour l'attractivité de la région grenobloise, dont l'issue est attendue fin 2022. Le chantier a débuté en 2019 sur la partie A480. Il débute cette année sur la partie « échangeur du Rondeau ».

• ESPACES PUBLICS, VOIRIES ET OUVRAGES D'ART

La Métropole assure la gestion des espaces publics, de 1880 km de voiries et de plus de 1600 ponts, passerelles et murs de soutènement. Des infrastructures et des équipements essentiels aux déplacements, qui nécessitent un entretien et une surveillance continus. En 2021, elle investira 9 millions d'euros pour des travaux de rénovation et d'entretien.



• INSERTION ET EMPLOI

Dans un contexte économique tendu, il est plus important que jamais d'accompagner les publics les plus précaires dans l'accès à l'emploi. En 2021, outre la poursuite de l'animation du PLIE, la Métropole a notamment programmé un nouveau bâtiment regroupant les agents de la Mission locale et de la Maison de l'emploi de Saint-Martin-d'Hères pour améliorer la prise en charge des usagers, la mise en route de la Scic Fabricanova (40 postes en insertion) à Grenoble et l'aboutissement du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » à Échirolles.

• HABITAT ET LOGEMENT

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH 2017-2022), la Métropole poursuit son soutien à la production neuve de logement sociaux et en accession sociale à la propriété ainsi qu'à la réhabilitation du parc public et privé. Dans ce cadre, c'est plus de 12 M € qui sont proposés au budget 2021 (contre 10 en 2020).





• CENTRE DE SCIENCES

La formation universitaire, la recherche scientifique et l'innovation constituent l'un des moteurs du développement de l'agglomération grenobloise. Grenoble-Alpes Métropole a développé un projet visant à mettre les sciences à la portée de tous. La réalisation d'un Centre de sciences à Pont-de-Claix en représente l'une des actions-phares. Il aura pour vocation de diffuser auprès des groupes scolaires et du grand public les sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement. C'est cette année qu'en seront donnés les premiers coups de pioche.

• ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Composante essentielle de l'identité et de la vie d'un territoire, et alors que nous avons plus que jamais besoin de nous retrouver et de partager des moments sensibles, la Métropole maintient en 2021 son appui à la culture sur le territoire.



• AMÉNAGEMENT POLARITÉ SUD

Retardé en 2020 en raison de la crise sanitaire, le projet Grandalpe, engagé en lien étroit avec les communes d'Échirolles, Eybens et Grenoble va voir ses premières réalisations en 2021. Un ambitieux projet qui vise à améliorer la qualité de vie de ce territoire (10 % de la population, 20 % des emplois) et à le transformer en nouvelle centralité métropolitaine, à l'image de ce qu'est actuellement la Presqu'île. Plusieurs projets, portés par des acteurs privés ou publics (Prémalliance, friche Allibert...), sont programmés, notamment autour de Grand'Place qui va être rénové par son propriétaire en repensant les espaces publics alentours. Premier chantier d'envergure : la démolition de l'autopont de l'avenue Marie Reynoard, programmé pour l'été 2021.

• **AMÉNAGEMENT POLARITÉ NORD-OUEST**

La Métropole poursuit ses « études et travaux » de l'opération "Portes du Vercors". Celle-ci concerne l'aménagement d'un éco-territoire mixte (logements, commerces, activités économiques, loisirs) sur environ 100 hectares compris entre le Drac et le pied du massif du Vercors, entre les communes de Fontaine et Sassenage. Il intègre notamment le projet de téléphérique urbain porté par le Smmag.



• **AMÉNAGEMENT POLARITÉ NORD-EST**

Tandis que le projet d'aménagement du « Cadran solaire » (La Tronche) avance, la Métropole poursuit les travaux engagés pour développer l'attractivité de la technopole Inovalée, et les études engagées pour la création d'un futur campus dédié à la santé d'environ 18 hectares programmé à partir de 2022 dans le secteur du CHU.